

Compte rendu CSE 25/10/2018

Centre Culturel La Clé :

En juin dernier, les Elus du Comité d'Entreprise avaient voté à l'unanimité la vente du Centre Culturel pour un montant de 4 millions d'euros aux salariés du Cinéma La Clé qui avaient été licenciés. Les Elus gestionnaires du CSE peuvent-ils nous faire un point à ce jour sur l'état d'avancement de la vente ?

Les Elus gestionnaires indiquent qu'après plusieurs reports, ils ont rencontré le collectif des salariés souhaitant se rendre acquéreur du Cinéma. Dès lors que leur projet et le financement est viable et sérieux, ce dont nous ne doutons pas pour les avoir reçu, il n'y a aucun souci pour les gestionnaires de vendre le cinéma à ce collectif. Le but étant de vendre au plus vite afin d'éviter de continuer à payer les charges. Une prochaine rencontre serait prévue pour avancer sur le dossier. Par ailleurs, la mairie de paris, et les habitants du 5ème sont attachés à leur cinéma de quartier. On espère donc que les nouveaux gestionnaires et le collectif cinéma la clé s'entendront rapidement. La CGT attachée à la culture et au fait que ce lieu reste un cinéma ne manquera pas de se tenir informé des évolutions du dossier via ses différents contacts.

Solidarité : TSUNAMI Indonésie

On propose du caviar, du champagne, des parfums, des produits de luxe mais, pour la solidarité et l'humanitaire la CFDT, SNE CGC et l'UNSA sont absents.

L'Indonésie a été frappée il y a peu par un tremblement de terre puis une vague dévastatrice qui a coûté la vie à de nombreuses personnes et fait d'énormes dégâts.

Les Elus, comme il est d'usage depuis des années, demandaient à ce qu'une enveloppe de 5000 euros soit votée sous forme de don pour aider des organismes tels la croix rouge par ex. Ce point a été refusé à l'ordre du jour... Ces gens n'avaient presque rien, aujourd'hui ils n'ont plus rien.

On a un Président des riches : MACRON. On a maintenant un CSE pour riches.



Résultats financiers au 30 septembre : Excellents résultats : Fruit de Votre Travail !

831 M€ de pnb (+19 M€ // Sept 2017)
Résultat net : 189 M€ (+26 M€ // Sept 2017)
Un coef d'exploitation 63,9 %
Soit une amélioration de 1,9 %
Des résultats nets au moins égaux à ceux de l'an dernier,
Un intéressement et une part variable qui seraient de même niveau.
Rien à dire, circulez !
Mais voilà, à quel prix humain ?
La CEIDF est aussi la première des caisses en termes d'absentéisme de longue durée.
Et là, vous n'aurez rien de plus. La Direction refuse à nouveau votre prime du Bicentenaire de 2018 €

CEIDF : Achats compulsifs ou pas !

La CEIDF compte acheter la **banque de Tahiti, et de Nouvelle Calédonie** pour un montant de **300 millions d'euros**.

Le projet de refinancement du groupe BPCÉ **va lui aussi coûter 139 millions**.

Ces deux dossiers vont à eux seuls avoir un impact sur le ratio de solvabilité de -4 points. Pas de chance, la BPCÉ nous impose un ratio à 18 %, nous serons juste en dessous.

Il va donc à nouveau falloir faire des efforts pour reconstituer les fonds propres qui sont juste de 5 milliards.

Pas un radis pour les salariés, vous l'aurez compris, par contre, **toujours plus de boulot pendant les trois années à venir** au minimum, temps évalué par la direction pour la récupération des fonds propres.

CEIDF : Tais toi et vends



Part variable : à travail égal, rémunération inégale...

L'enveloppe de cette année sera à peu près identique à celle de l'an dernier. Cependant, cette année seront intégrées la filière entrepreneur et l'agence dédiée.

De plus, le plafond de part variable passera de 12 % à 10 % pour un certain nombre de métiers

On s'aperçoit que plus les salaires et la classification sont élevés, plus le montant maximum de part variable l'est aussi.

La CGT a toujours été contre cette rémunération inégalitaire et aléatoire. La Direction nous promet 3 années difficiles pour compenser les millions dépensés. Triste récompense pour tous vos efforts fournis.

Mais, la CGT reste confiante dans le personnel qui sans doute finira par se mobiliser pour une juste rémunération.

Tarifification collègues :

Désormais les collègues Caisse d'Épargne seront tous « topés » dès l'instant où ils sont salariés ; la domiciliation du salaire n'est plus obligatoire.

Ils bénéficieront de -30% sur toutes les offres clients classiques ainsi que sur le tarif MAD. Pour les frais de dossier de prêts immobiliers, nous allons devoir payer 73 % de la moyenne des frais clients constatés. Alors jusqu'à maintenant c'était gratuit.

Surtout : en baissant les frais pour vos clients, vous baissez les vôtres.

Pour les offres clients ponctuelles vous pourrez en bénéficier dès lors que les conditions d'octroi seront réunies.

Problème MAD :

Suite à l'article de 60 Millions de consommateur le Ministre a diligenté une enquête. Pour la CEIDF, il n'y aurait que 10 réclamations remontées mais elle ne tient pas compte des incivilités et des remises.

Bref : de qui se moque-t-on ?